

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN LA MONTAGNE

SÉANCE DU 23 JUILLET 2021

Nombre de membres en exercice :	10	Pouvoir :	0
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération :	09	Excusé(e) :	01
Date de la convocation : Jeudi 19 Juillet 2021			

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois juillet à 20 heures 30 minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Yves CROZET, maire. En application du I de l'article 6 de la loi N°2020-1379 du 14 novembre 2020 et afin de lutter contre l'épidémie de COVID-19, le conseil municipal de la commune de SAINT GERMAIN LA MONTAGNE a été déplacé dans la Salle des Fêtes située 20 Chemin de VERNAY, après en avoir informé la Préfecture en date du 21 Juillet 2021.

**Étaient présents :** CROZET Yves, ISNARD Michel, LABROSSE Simone, VERMOREL Jean, VOLLE Thierry, JOUBERT Flore, DEGUT Patrick, JULIEN Camille, BRIDAY Pascal.

**Excusée :** DEMURGER Marie-Christine.

Secrétaire : M. VOLLE Thierry

M.CROZET le Maire ouvre la séance en demandant au conseil municipal de bien vouloir rajouter à l'ordre du jour un léger dépassement des travaux de l'entreprise POTAIN TP pour l'avenant N°1 Lot Réseau Humides.

M. le maire présente ensuite diverses informations, notamment pour la communauté de communes :

- Le Maire de BELLEROCHE a fait parvenir une invitation pour 2/9/2021 pour une remise de médaille des Justes à une famille qui a caché des Juifs durant la dernière guerre.
- Un chat errant dans la commune a dû être euthanasié dans la clinique vétérinaire de Baudemont sur demande d'une personne de passage dans la commune qui n'a pas jugé bon de nous prévenir. Les frais sont malheureusement à la charge de la commune.
- Les Conseils communautaires de Charlieu-Belmont sont désormais visibles en direct et en « replay » sur TV Brionnais.
- Le Projet Piscine de Charlieu, voté en juin, prévoit deux bassins couverts dont un de 25m de long. L'ouverture se fera en 2024. Priorité sera faite aux scolaires jusqu'au Lycée, avec prise en charge financière du transport par la Communauté de Communes qui prendra aussi à sa charge le déficit de fonctionnement annuel car cet équipement est un atout pour l'ensemble des communes.
- M. René VALORGE, président de la communauté de communes interviendra en début de séance lors d'un prochain conseil municipal. Il présentera notamment le Programme alimentaire territorial (PAT) du Roannais et son soutien aux des circuits courts et à une alimentation saine.
- Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) des déchets ménagers est présenté pour information. Il en ressort que la redevance n'a pas augmenté depuis 5 ans. Des progrès sont nécessaires pour le tri des emballages, 1/3 des volumes est refusé et leur enfouissement est coûteux et oblige au paiement de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP). Il est rappelé que la redevance couvre la collecte des ordures ménagères mais aussi la tenue des déchetteries, les colonnes de tri et autres systèmes de recyclage.
- Règlement général sur la protection des données (RGPD) : la Communauté de communes travaille sur le sujet en vue d'une mutualisation.
- ROC42/SIEL : Une petite antenne « ondes courtes » sera mise en place à l'intérieur du clocher de l'église afin de recevoir et transmettre les signaux de capteurs qui concerneront

principalement le réseau d'eau. La cuve de fioul de la mairie est déjà équipée de ce type de capteur. La délibération sera prise au prochain conseil municipal.

- La part communale des droits de mutations prélevés dans le département de la Loire seront plus élevés que prévus (26 480 €).

Le reste de l'ordre du jour est ensuite abordé :

#### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 28 MAI 2021:**

M. Le Maire demande au conseil s'il y a des remarques ou des modifications à apporter au compte rendu qui a été joint à la convocation.

Le compte-rendu est ensuite **Approuvé à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

#### **RECOUVREMENT DES FRAIS DE CHAUFFAGE (LOGEMENTS COMMUNAUX) ET D'ELECTRICITE (MAISON DES CHASSEURS) /**

- **LOGEMENTS COMMUNAUX :**

M. Le Maire indique que la facturation se fait après répartition entre la Mairie et les logements communaux : moitié mairie et moitié appartements et proratisé au m3 des logements dont le cubage a été revu en 2019.

La consommation de fioul pour l'année 2020/2021 se monte à 8 858.58 € pour 11 362 litres contre 9 789.48€ pour 11 950 litres sur la période de 2019/2020. La facture sera donc en baisse pour chacun.

#### **Proposition de facturation au Conseil :**

Montant de la facturation arrondie à un montant inférieur de 8 858€ divisé par 2 et arrondi, soit à répartir entre les locations 4 400€ ainsi :

En appliquant les ratios correspondants pour chaque locataire, la facture de chauffage 2020-21 sera de 932€ pour les deux appartements de 180 m3, de 880€ pour l'appartement de 170 m3 et de 828€ pour les deux appartements du rez-de-chaussée. Une information sur les factures sera faite de la possibilité pour les débiteurs de demander un étalement de paiement en **Trésorerie**.

#### **APPROUVÉ à l'unanimité.**

La mise en place de compteurs de calories sur les radiateurs est envisagée pour inciter à une meilleure maîtrise des dépenses de chauffage.

- **ELECTRICITE (MAISON DES CHASSEURS) :**

Monsieur le Maire indique que suite à l'analyse des factures d'électricité des bâtiments communaux, en accord avec la Société de Chasse, une facturation selon la consommation est proposée.

1) La règle de proposition :

- La municipalité, propriétaire du lieu, réglera l'abonnement électrique (actuellement 13 € TTC par mois) puisqu'au moins une autre association utilise le local pour stocker du matériel.
- La société de chasse règle la consommation (TTC) à terme échu. Une facture sera donc établie pour chaque année et envoyée au cours du printemps de l'année suivante (début de l'été en 2021).

La commune commence cette procédure pour l'année 2020 sans rétroactivité pour les années précédentes

2) Pour l'année 2020, les montants indiqués sur la facture (envoyée après le conseil municipal du 23 juillet 2021) seront les suivants :

Premier semestre 2020 : 283 €

Second semestre 2020 : 183 €

**Total 2020 : 466 euros.**

**APPROUVÉ à l'unanimité.**

#### **PAIEMENT DES FRAIS DE TRANSPORT AUX FAMILLES (ECOLES PRIMAIRES)**

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité décide de rembourser à chaque enfant prenant le car scolaire du Conseil Régional en primaire durant l'année scolaire 2020/2021, 110€ par enfant. Cela concerne 9 enfants.

#### **FACTURATION de BRANCHEMENTS D'EAU :**

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité décide que 4 branchements d'eau – 2 Route de Chauffailles, 1 Route de Belmont et 1 au Bourg- seront facturés aux demandeurs au tarif en vigueur.

Commenté [M1]: T de

#### **VOTE DU RPOS 2020 EAU :**

Monsieur le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

En 2020, il y avait 102 abonnés (+4), le réseau d'eau s'étend sur 9 km, le rendement du réseau, 87% contre 90% l'année précédente, reste très satisfaisant. Les consommations d'eau ont diminué malgré la hausse du nombre d'abonnés, les recettes de fonctionnement ont donc légèrement diminué.

**APPROUVÉ à l'unanimité.**

#### **FORFAIT COMMUNAL ECOLES DE CHAUFFAILLES EN 2021-2022**

La loi stipule que les communes qui n'ont pas d'école doivent contribuer aux frais de scolarité supportés par les communes qui accueillent les enfants. M. Le Maire informe le conseil qu'une réunion s'est tenue le 8 juillet à la Mairie de Chauffailles concernant ces frais de scolarités. Il est rappelé que la commune contribue déjà auprès des communes de St Clément-de-Vers et de Propières pour deux enfants.

A partir de l'année scolaire 2021-2022, la commune de Chauffailles demandera à Saint Germain la Montagne une contribution qui sera établie en fonction du coût moyen départemental déterminé par la préfecture de la Loire. A titre indicatif, 13 enfants étaient concernés en 2020-21 pour un montant total proche de 6 000€. Une telle somme sera à prévoir dans le budget 2022.

#### **TRAVAUX EN COURS :**

- **AMENAGEMENT DU BOURG** : Les travaux de la traversée du bourg et du réaménagement de l'arrière de la mairie sont finis à l'exception de quelques plantations prévues à l'automne. Les règles de fonctionnement d'une zone 30 (vitesse réduite, priorité systématique aux piétons et priorité à droite pour les véhicules) feront l'objet d'un rappel dans le prochain bulletin municipal.
- **RESERVOIR DE LAFAY** : Comme prévu au budget Eau de l'année 2021, le réservoir principal de la commune doit être réparé. Pour cela un réservoir tampon et un « bypass » seront créés. Les travaux auront lieu à l'automne 2021.

#### **DÉCISION MODIFICATIVE SUR BUDGET COMMUNE (THIVENT TP) :**

M. le Maire explique qu'au Budget 2021 deux opérations à l'Article 2315 Immos en cours-Install. Techniques de travaux en cours, ont été distinguées pour l'EAGB :

\* opération 141-EAGB pour un montant budgétisé de 25 000€,

\* opération 148 - Traversée du Bourg + accessibilité Mairie pour un montant de 25 000€, qui ne sont qu'une seule opération. Il y a lieu de procéder au virement des 25 000€ de celle-ci dans l'opération 141 – EAGB par une DM au Budget Commune.

De plus afin de payer les factures de l'entreprise THIVENT TP il faut aussi procéder par DM au virement de crédit de l'opération 2313 Immos en cours- Constructions opération 105- Mairie pour 10 000€ à l'opération 141-EAGB. **Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité** approuve la DM comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2313-105 : MAIRIE	10 000.00 €	
D 2315-141 : EAGB		10 000.00 €
D 2315-141 : EAGB		25 000.00 €
D 2315-148 : Traversée du Bourg+access.Mairie	25 000.00 €	
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>35 000.00 €</b>	<b>35 000.00 €</b>

**AVENANT N°1 POTAIN TP LOT1 : RÉSEAUX HUMIDES :**

**Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité** décide de voter l'avenant N°1 Lot N°1 Réseaux Humides pour un montant de 315.67€HT soit 378.80€ TTC.

**QUESTIONS DIVERSES :**

- ✓ **Le ramassage des encombrants** se fera en octobre/novembre avec une information diffusée aux habitants.
- ✓ **Le repas des anciens** est envisagé mais aléatoire en fonction des conditions sanitaires. Sinon, des colis seront distribués, comme l'an passé.
- ✓ **Un garage à vélo** serait nécessaire près de l'abribus pour les jeunes qui prennent le bus. Le projet sera mis à l'étude.
- ✓ **Salle des fêtes** : Le piano a été déplacé, l'entreprise qui a fait le branchement électrique ne facturera pas ce service à la commune, qu'elle en soit remerciée.  
L'ancien vestiaire a été déplacé dans la nouvelle salle par les élus.  
L'ancien WC pour handicapés sera réaménagé pour y installer un coin pour changer les bébés.
- ✓ **Tables** : l'achat de tables extérieures est en cours. L'une sera installée devant la Mairie et l'autre près de l'Agospace.
- ✓ **Une Balade Communale** sera proposée aux nouveaux et anciens habitants. Elle est envisagée le 3/10/2021 à 10h00 et sera suivie du verre de l'amitié. Une information sera faite en temps utile, si les prescriptions sanitaires autorisent un tel rassemblement.
- ✓ **Les chanteurs du groupe « Fallen Birds »** se produiront dans l'église le samedi 2/10/2021 à 20h00, après autorisation de la paroisse et de la municipalité. La Communauté de communes a attribué une subvention pour cette manifestation.
- ✓ **Une visite des bâtiments** a été effectuée par la commission le 26.6.2021, elle a envisagé différents travaux.
- ✓ **Point rencontre** : au vu des prescriptions sanitaires toujours en vigueur, il n'est pas prévu de ré-ouvrir.
- ✓ **Marché et/ou Epicerie ambulante** : la commune a reçu des propositions de commerçants et une discussion est en cours avec le camion épicerie qui dessert actuellement Belleroche. Une information sera faite si les choses se concrétisent.
- ✓ **Formation aux gestes de 1<sup>er</sup> secours pour les jeunes de la commune** : Une demande sera faite aux pompiers de Chauffailles ou de Belmont pour cette formation.
- ✓ **La tournée des chemins** aura lieu le 16/10/2021 à 8h00 par la commission.

La séance est levée à 23 heures 30.

**Prochain conseil municipal : Vendredi 08 OCTOBRE 2021 - 20h30**

Le Maire, Yves CROZET.

